

## Compte-rendu de la journée de réflexion du vendredi 8 octobre 2021 à Lausanne La Communication Alternative et Améliorée (CAA) au sein des institutions

« Communiquer n'est pas facultatif »

### Table des matières

Quelques réflexions à propos de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) .....	1
La journée du 8 octobre 2021 .....	4
Quelques constats .....	5
Les diverses actions envisagées .....	7

### Quelques réflexions à propos de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)

Les personnes qui présentent des **déficiences** comme le trouble du spectre de l'autisme, différents syndromes (Down, Rett, Angelman, ...), une déficience intellectuelle, un polyhandicap, peuvent présenter un **handicap de la communication**. Ils peuvent être dans l'impossibilité de s'exprimer verbalement, ou être peu intelligibles. Ils peuvent présenter des difficultés à comprendre leurs partenaires de communication durant les interactions dans lesquelles ils sont impliqués dans leur contexte social.

Selon le modèle développement humain et processus de production du handicap (MDH-PPH, Fougeyrollas, 2010), les personnes en situation de handicap de la communication doivent pouvoir disposer d'**aménagements du contexte** et de **moyens** afin de **réduire l'intensité du handicap** de la communication. Les **moyens de Communication Alternative et Améliorée (CAA)**, déployés dans le contexte social des personnes présentant un handicap de la communication, ont cette fonction de **limiter les obstacles à la communication** et la **faciliter**. Ces moyens permettent à ces personnes de s'exprimer avec une autre modalité que celle affectée par la déficience. De même, des moyens de CAA permettent à des personnes de comprendre les messages qui leur sont adressés : les consignes, les interdictions, les informations, les questions et les demandes, .... Ils sont utilisés pour l'aménagement du contexte afin, par exemple, d'appréhender la temporalité, le déroulement des activités et la régulation du comportement, comme dans le système TEACCH. Ces moyens permettent la

**participation sociale** des personnes en situation de handicap de la communication et favorise leur **auto-détermination**. La CAA fait partie intégrante des projets pédagogiques et/ou éducatifs individualisés des personnes avec handicap de la communication.

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) regroupe l'ensemble des moyens de de communication **non aidés**, comme les gestes inspirés du soutien gestuel (Soutien Gestuel Vaud, Coghamo, Makaton, Gestes de l'école de Pédagogie Curative de Bienne,...), **non technologiques** (Classeurs de pictogrammes PECS, Cahier PODD, tableaux de langage assisté et pictogrammes isolés, objets référentiels,...), de **moyenne technologie** (contacteurs et Go Talk) et de **technologie haute** (téléthèses type Accent de Prentke Romich et applications numériques de type TD Snap de Tobii Dynavox ou Proloquo2Go d'AssistiveWare).

Chaque moyen de CAA est associé à des **principes d'apprentissage** (apprentissage par automatismes moteurs pour l'approche LAMP ou développement de la discrimination pour les méthodologies de type PECS), à une **approche théorique, comportementale** (avec un système de renforcement et de guidance) ou **socio-développementale** (modélisation). Chaque moyen a une **indication**. Le **PECS** vise le développement de l'**initiation de la communication** pour les premières phases. Le **PODD** se propose de soutenir le langage adressé à l'enfant par l'adulte lors de leurs interactions à l'aide de pictogrammes, c'est la **modélisation**. Les **contacteurs** permettent d'appréhender la **relation de cause à effet** et le fait d'avoir un impact sur le contexte et sur les partenaires de communication.

Dans le cas de handicaps de la communication associés à un handicap moteur, des **méthodes d'accès** sont à mettre en place lorsque le pointage ou la saisie de pictogrammes ne sont pas possibles. Le partenaire de communication peut **balayer** les différents pictogrammes d'un tableau de pictogrammes en laissant la personne leur indiquer ce qu'elle veut dire. Des **tableaux de langage assisté par pointage oculaire** (des tableaux de plexiglas évidé au centre) ou le **contrôle oculaire pour les applications de haute technologie** peuvent être une autre alternative. L'utilisateur d'un moyen de haute technologie peut encore **contrôler son moyen de communication à l'aide d'un ou de deux contacteurs** afin réaliser le balayage pour sélectionner le vocabulaire sur la tablette. Pour les déficiences visuelles, des textures peuvent être ajoutées aux supports visuels.

Ainsi les projets de CAA demandent des **expertises** : **1. Opérationnelles**, à propos du fonctionnement technique des moyens de CAA, **2. À propos du développement du langage et de la communication**, **3. À propos des capacités motrices des personnes et des possibilités d'aménagement**, **4. À propos des capacités cognitives, symboliques et attentionnelles** et **5. À propos des méthodes d'intervention** afin d'implémenter les moyens de communication dans le contexte social de la personne.

Dans le cadre de la CAA, les expertises demandées demandent nécessairement une **collaboration transdisciplinaire** entre professionnel-le-s, logopédistes, ergothérapeutes, orthoptistes, educa·trices·teurs, psychologues, et enseignant·e-s spécialisé·e-s. Le déploiement des moyens de CAA dans les différents contextes implique que les **partenaires de communication, familles et professionnel-le-s**, puissent profiter d'un **accompagnement**. Il

est également important qu'ils soient impliqués pour les **interventions** comme pour l'**évaluation**.

L'**évaluation des projets de CAA** est une évaluation **dynamique** qui permet d'évaluer l'efficacité des interventions dans les différents contextes à partir des observations. Cette évaluation suppose la mise en place d'outils d'évaluation et la formation des partenaires de communication.

La **formation des partenaires** de communication suppose cependant une méthodologie validée dans la littérature (cf. figure 1) qui n'est pas toujours déployée dans la réalité des institutions. Cette démarche de formation implique à la fois de disposer d'expert·e·s au sein de l'institution disponibles afin de mettre en place des interventions indirectes centrées sur les partenaires de communication et de disposer de ressources suffisantes.

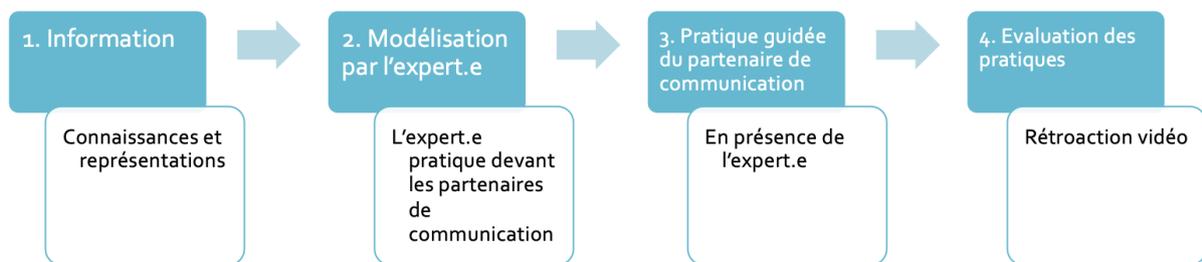


Figure 1 : Maillart & Fage (2021)<sup>1</sup>

Dans le cadre des institutions, enfants et adultes, certains points ont été soulevés dans différentes publications, et notamment dans le rapport de la Croix-Rouge Française en 2021<sup>2</sup>. Les intervenants **manquent** généralement de **formation initiale et continue** à propos de la CAA et ont des **représentations erronées** à son sujet. Les professionnel·le·s **manquent de temps**. La **collaboration entre l'institution et les familles est insuffisante**. De manière générale, les institutions ne disposent **pas de portage fort de la CAA au sein de l'institution** ni d'un concept CAA. La **transition entre les institutions** et le **turn-over** important crée un **manque de cohérence dans le parcours de vie** des personnes utilisant un moyen de CAA.

A la suite d'un questionnaire développé par Stéphane Jullien, avec le mandat d'INSOS, en 2020, 156 personnes, professionnel·le·s et familles, ont identifié des difficultés équivalentes au rapport de la Croix Rouge Française. Le questionnaire révèle des **difficultés à accompagner les familles** et à **mettre en place des approches recommandées dans la littérature**. **L'environnement n'est pas assez sensibilisé** aux moyens de CAA pour la majorité des

<sup>1</sup> Maillart, C. & Fage, C. (2020): Collaborer avec l'entourage pour mieux implementer une CAA. Tranel, 73, 49-61.

<sup>2</sup> Croix Rouge Française (2021). Communiquons autrement. Déploiement de la Communication Alternative Améliorée dans les établissements handicap de la Croix-Rouge française. <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Communication-alternative-amelioree-CAA-la-Croix-Rouge-francaise-devoile-sa-premiere-etude-d-impact-social-!-2513>.

répondant et le **niveau de formation des professionnel-le-s est insuffisant**. La nécessité de s'engager dans une **procédure qualité** et de **certification** a été soulignée. La pertinence de la mise en place d'un réseau Romand a également été souligné.

## La journée du 8 octobre 2021

Le 8 octobre, la Commission Romande d'ISAAC Francophone et INSOS ont organisé à Lausanne une journée d'échange Romande à propos de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) au sein des institutions. Cette journée a rassemblé des responsables d'institutions localisées dans les différents cantons Romands accueillant des enfants ou des adultes présentant différents handicaps, des acteurs impliqués dans la CAA en Suisse (Active Communication, FSCMA), des associations spécialisées dans le droit des personnes en situation de handicap, des associations regroupant les prestataires de service accueillant des personnes en situation de Handicap et d'autres associations impliquées dans la sensibilisation à différents troubles (Autisme Suisse, Petit Conservatoire du Polyhandicap, Groupe de Réflexion du Polyhandicap).

Cette journée a pour origine le constat de préoccupations communes de 2 associations à propos de la CAA : INSOS, association regroupant les prestataires de service accueillant les personnes en situation de handicap sur toute la Suisse, et ISAAC Francophone, dont la mission est la promotion de la CAA dans le monde francophone. Une première observation commune est qu'il est parfois difficile pour les personnes au bénéfice d'une formation en CAA de promouvoir les bonnes pratiques au sein des institutions. Au sein des institutions peuvent circuler des **représentations erronées à propos de la CAA** qui tendent bloquer les projets. Il est parfois difficile pour les personnes formées de contrer ces représentations. Ensuite, le **niveau de formation des équipes** est souvent insuffisant. Les institutions ne disposent généralement **pas de personnes ressources CAA** dans leurs murs et n'ont **pas développé** un **concept CAA** susceptibles d'appuyer l'installation de bonnes pratiques. Les **responsables d'institution** doivent donc être sensibilisés à la CAA et impliqués dans les projets.

**La journée s'est fixé plusieurs objectifs. Il s'agissait tout d'abord d'initier la constitution d'un réseau à propos de la CAA avec des organisations et des responsables d'institutions concernées par le handicap de la communication et partageant des problématiques communes.** Un autre objectif a été de **sensibiliser les directions et les responsables d'institution** (pédagogiques, thérapeutiques, ...) à l'importance de la CAA. Cette journée a regroupé une **vingtaine d'intervenant-e-s**.

**Nous avons commencé par la constitution** d'un état des lieux des pratiques actuelles de la CAA dans les institutions et des organisations accueillant des personnes en situation de handicap de communication. Les participant-e-s ont pu évoquer les principales difficultés

rencontrées sur le terrain et définir les besoins. Ils ont discuté de l'évaluation de la qualité des pratiques, en prenant l'exemple de la Checklist traduite par INSOS<sup>3</sup>.

Au cours de cette journée, Stéphane Jullien a pu rappeler le lien entre la CAA et le Modèle de Développement Humain et de Production du Handicap (MDH – PPH, Fougeyrollas, 2010), la CAA permettant de limiter les obstacles à la communication liés aux déficits et de favoriser la participation sociale des personnes dans leur contexte de vie. Il a pu rappeler l'importance de la CAA dans le déploiement de la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH, ONU, 2006) que la Suisse a ratifié en 2014, en favorisation l'inclusion, la participation et l'auto-détermination. Des personnes en situation de handicap de la communication.

Après avoir pu définir ensemble les caractéristiques idéales du déploiement de la CAA dans une institution et les blocages fréquemment observés, les participant-e-s ont défini des objectifs afin de mettre en place de bonnes pratiques au sein des institutions. Parmi les solutions discutées, l'idée d'un réseau a largement été soulevée. Cette journée a donc été le socle de la constitution de ce réseau.

## Quelques constats

Lors de cette journée un certain nombre de constats ont été soulevés par les participant-e-s à propos de la CAA dans les institutions.

A l'instar de rapport du rapport de la Croix rouge Française, la première difficulté relevée est la présence de **ruptures dans le parcours institutionnel** des personnes en situation de handicap de communication.

Les **transitions entre les institutions** participent à créer ces ruptures. A ce jour il n'existe **pas de procédure spécifique de transition entre institutions pour les utilisateurs-trices de CAA**. Il existe des usages généraux concernant ces transitions. Le projet individuel, pédagogique et/ou thérapeutique, est transmis à la nouvelle institution et des rapports finaux sont rédigés. Des stages d'observation dans la nouvelle institution sont proposés afin de déterminer si elle est adaptée et des visites de la future équipe peuvent être proposées dans l'institution actuelle. Ces procédures ne sont cependant pas toujours respectées.

La CAA ajoute des exigences à ces transitions. Les moyens de CAA supposent une expertise. La nouvelle équipe doit connaître le ou les moyen-s de CAA utilisé-s par la personne ainsi que les méthodes d'implémentation (modélisation, guidances, ...). Lorsque c'est nécessaire, des **formations d'équipe et des accompagnements doivent être déployés** avant l'arrivée de la personne utilisatrice dans la nouvelle institution.

Les **transitions entre les institutions enfants et adultes sont des transitions particulières**. La **dotation en personnel est plus réduite dans les institutions adultes** que chez l'enfant et les professionnel-e-s ont moins de temps à consacrer aux projets de communication. Les

---

<sup>3</sup> <https://insos.ch/assets/Dateien/Criteres-de-qualite-pour-la-CAA-dans-les-institutions.pdf>

personnes disposent de **temps de formation continu plus limité** que chez l'enfant. Les connaissances et les pratiques de la CAA sont généralement plus limitées.

Les **spécialistes de CAA sont en nombre plus restreint dans les institutions adultes**. De nombreuses institutions adultes ne disposent **pas de poste de logopédistes**. Quand des postes sont prévus, ils ne sont pas toujours pourvus et les **pourcentages sont généralement restreints**. Les logopédistes sont par ailleurs également impliqués dans ces institutions dans les prises en charge de la déglutition. Ensuite, **les externes d'une institution, en accueil de jour, ne peuvent généralement pas profiter des ressources thérapeutiques de l'institution**. De plus, les possibilités d'accompagnement proposées par des intervenant·e·s indépendant·e·s, extérieurs à l'institution, ont un financement limité de l'Assurance Invalidité et sont difficiles à mettre en place du fait du manque d'indépendant·e·s formé·e·s.

Comme pour les institutions adultes, dans les institutions spécialisées dans la petite enfance, les crèches, les Services Educatifs Itinérants, le personnel n'est pas assez informé et sensibilisé aux différents moyens de CAA existants et n'est pas assez formé à leur emploi. Il en est de même dans les classes non spécialisées dans lesquelles sont intégrés des utilisateurs de moyens de CAA. La quantité limitée de mesures limitées dans les différents cantons et la rareté des thérapeutes comme les logopédistes rendent la situation plus délicate.

**La question de la transmission se pose également à l'intérieur d'une même institution**. La personne peut être amenée à changer de groupe de vie ou d'atelier. En l'absence de concept de CAA et de procédure de déploiement des formations, l'ensemble de la nouvelle équipe peut ne pas être formée dans le ou les moyen·s de CAA utilisé·s. **La personne utilisatrice d'un moyen de CAA rencontre plusieurs intervenant·e·s au cours de sa journée** (Maîtres socio-professionnel·le·s (MSP), éducateurs·trices et enseignant·e·s spécialisé·e·s, ergothérapeutes et physiothérapeutes, ...). Cette personne doit pouvoir interagir avec les différent·e·s professionnel·le·s travaillant dans son institution à l'aide de son moyen de communication. Ces professionnel·le·s doivent savoir comment s'adresser à elle, savoir lui offrir des opportunités de communication et savoir comment guider et modéliser l'utilisation du moyen de communication. En d'autres termes, **les différents partenaires de communication de la personne doivent être accompagnés et formés**.

De même, les informations à propos de l'évolution de l'utilisation des outils doivent pouvoir circuler entre les différentes équipes avec des outils comme les **passesports de communication** et les **cahiers de vie**. Les interventions de CAA sont nécessairement des **projets transdisciplinaires** mettant en avant la **collaboration entre les professionnel·le·s, l'accompagnement et la formation pour et par les différent·e·s intervenant·e·s**.

Ensuite, classiquement, les projets de CAA d'un·e utilisateur·trice sont portés par sa personne référente dans l'institution. Or, dans une institution, la constitution des équipes peut être plus ou moins stable. Des institutions peuvent connaître un **turn-over** important. La personne référente peut quitter l'institution ou le groupe. **Les projets doivent donc être portés par l'ensemble de l'équipe**. La taille des institutions et la sensibilisation insuffisante des responsables d'institution, au handicap de la communication et aux moyens de CAA pourraient encore constituer un frein au déploiement de la CAA.

De manière générale, les **différents partenaires de communication, professionnel·le·s et familles**, doivent être inclus dans le projet individualisé de CAA. Les familles peuvent recueillir

des informations précieuses sur l'utilisation des moyens de CAA dans le **contexte quotidien** de la personne. Elles sont impliquées dans l'évaluation, le choix des moyens de CAA et des objectifs d'intervention. Elles participent à la **généralisation des objectifs dans les différents contextes**. Les familles et les proches aidants doivent pouvoir bénéficier d'une **formation** et d'un **accompagnement adapté**.

## Les diverses actions envisagées

### - *La création d'un réseau*

Le premier objectif de la journée du 8 octobre a été de **constituer un réseau à propos de la CAA au niveau Romand. Le niveau Romand paraît être un bon niveau pour organiser ce réseau**. Dans chaque canton, le nombre d'institutions est insuffisant pour constituer un réseau pertinent au niveau cantonal. Les bonnes pratiques dans les institutions et les organisations de chaque canton peuvent servir d'exemple au niveau Romand. Le lien avec les associations alémaniques impliquées dans la CAA est souhaité, notamment pour les enjeux nationaux. Cependant, les moyens utilisés dans la pratique (ex : banque de pictogrammes, applications sur tablettes numériques avec sortie vocale, ...) dans les différentes zones linguistiques sont différents tout comme les pratiques. Les actions menées au niveau cantonal peuvent être relayées par les organisations membres du réseau impliquées au niveau fédéral (INSOS, Youvita, Pro Infirmis, Insieme,...).

**L'association ISAAC Francophone a récemment mis en place une commission Romande** sous l'impulsion de Stéphane Jullien, qui en est chargé. Cette commission vise à relayer les projets d'ISAAC Francophone sur le sol Romand, à diffuser les formations et les activités de cette association. Cette commission vise également à fédérer les personnes concernées par la CAA en Romandie, notamment pour échanger sur les bonnes pratiques. Ces rencontres se réaliseront essentiellement en ligne dans un premier temps. Cette commission est domiciliée à Fribourg, Grand-Rue 47 et elle regroupe désormais 13 membres issus de différents cantons Romands. Il s'agit de professionnel-le-s thérapeutes (logopédistes, ergothérapeute, psychologue, éducatrices et enseignantes spécialisées, docteurs en logopédie et en sciences du langage, doctorante en sciences de l'éducation, ...) ou impliqués dans des organisations comme Active Communication, la FSCMA, Autisme Suisse Romande et Pro Infirmis Vaud. Une membre est maman d'un adolescent présentant un TSA. Les professionnel-le-s travaillent auprès de personnes, adultes et enfants, qui présentent un TSA, une déficience intellectuelle, un polyhandicap ou des troubles neurologiques acquis.

Cette commission se propose de travailler différents dossiers : la réalisation d'un concept de CAA Romand pour les institutions, la scolarisation des utilisateurs·trices de moyens de CAA, la transition vers l'âge adulte et la question de la certification.

Cette commission souhaite poursuivre, avec INSOS, la constitution d'un réseau Romand à propos de la CAA. Une seconde journée sera organisée afin de poursuivre la réflexion avec les différents partenaires impliqués lors de la première journée. Les responsables d'institution,

Youvita, Pro Infirmis, Insieme Vaud, Le Petit Conservatoire du Polyhandicap, Le Groupe Romand sur le Polyhandicap, Autisme Suisse Romande. De nouveaux partenaires vont être recherchés. Le Bureau du Langage Simplifié de Pro Infirmis Fribourg a exprimé sa volonté de participer à ce réseau.

**D'autres organisations** comme les Services Educatifs Itinérants (SEI) ou des associations cantonales comme par exemple dans le canton de Vaud l'AVOP (Association Vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté) et AIMEA (Antenne d'Intervention dans le Milieu pour Enfants et Adolescents) pourraient également être intégrés.

Les **associations professionnelles**, comme l'ARLD pour les logopédistes ou l'ASE pour les ergothérapeutes, sont des acteurs importants à intégrer dans le réseau. Des membres de la Commission Romande sont par ailleurs membres de l'ARLD. Stéphane Jullien est membre du Comité Stratégique de cette association.

Les responsables cantonaux, **financeurs** (offices cantonaux de l'Assurance Invalidité) et **administratifs** (départements cantonaux responsables de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'enseignement spécialisé, de la prévoyance sociale et de la santé) seront également approchés. Les Conférences intercantionales comme la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont également été évoqués.

Les instituts impliqués dans la **formation initiale** - Universités (pédagogie curative, la logopédie, ...) et les Hautes Ecoles Sociales (Education et Pédagogie spécialisée, ergothérapie, ...) – pourraient être également inclus.

Un travail de réflexion autour des **partenaires à inclure** dans le réseau est donc encore à produire.

#### - **Un concept institutionnel de CAA**

Les participant·e·s de la journée ont souligné la nécessité d'inscrire la CAA dans le processus institutionnel. Les différentes procédures doivent être définies et officielles. Elles sont définies et actualisées par **un groupe de référence CAA responsable de l'élaboration d'un concept CAA**, et non pas seulement par des personnes individuelles, susceptibles de quitter l'institution. La Commission Romande d'ISAAC se propose de rédiger un premier modèle qui pourrait être adapté et déployé dans les différentes institutions romandes.

Le concept définit des niveaux de compétence des membres d'une institution ou d'une organisation :

1. L'ensemble des employé·e·s d'une organisation accueillant des personnes en situation de handicap de la communication doivent avoir suivi une formation de base à la CAA et y être sensibilisé.
2. Les personnes qui interviennent directement auprès d'une personne utilisatrice d'un ou de moyen·s de CAA doivent être formées aux méthodologies associées à ces moyens et aux aspects opérationnels concernant ce ou ces moyen·s.
3. Des personnes ressources, qui animent un groupe de compétence relative à la CAA dans l'institution, doivent bénéficier de formations plus avancées à propos de la CAA, être engagées dans une éventuelle procédure de certification et participer à un réseau à propos de la CAA.

Ces niveaux de compétence vont de pair avec la définition de rythmes distincts de formation dans l'institution variant en fonction du niveau de compétence. Par exemple, chaque année une formation courte à propos des principes de base de la CAA et une sensibilisation aux différents moyens utilisés devrait être proposée chaque année pour les nouveaux salarié·e·s, pour les remplacements et pour les personnes qui auraient besoin de rappels. Cette formation pourrait être proposée par des personnes ressource internes à l'institution.

Les personnes qui accompagnent directement une personne utilisant un ou des moyens de CAA doivent pouvoir bénéficier d'une formation spécifique à ces moyens et aux méthodologies qui y sont associées. Cette formation pourrait être proposée par des personnes internes ou des formatrices·teurs certifié·e·s.

Les personnes ressources doivent pouvoir bénéficier d'un temps pour animer le groupe CAA afin de travailler le concept CAA de l'institution, de participer à des réseaux et des conférences à propos de la CAA, de participer à une veille scientifique et d'accompagner et évaluer les projets de CAA de l'institution. Ils doivent également pouvoir bénéficier de formations plus avancées à propos de la CAA.

Le concept de CAA place **la personne utilisatrice de moyens de CAA au centre des projets de CAA**. Les différent·e·s professionnel·le·s collaborent autour d'un **projet individuel transdisciplinaire**. Les **familles, et les pair-aidants, sont impliqués dans l'équipe**, pour l'évaluation et l'intervention. Cette approche suppose la mise en place de moyens comme les **passesports de communication** qui regroupe les informations d'une personne, les **cahiers de vie** qui contiennent des photos des différentes expériences de la personne dans ses différents contextes de vie ou encore de **grilles d'observation et d'évaluation** qui peuvent être remplies par l'ensemble des partenaires de communication.

- ***Formation des personnes familles, pair-aidants et professionnel·le·s***

Le réseau constitué se propose prioritairement de promouvoir **l'importance de la formation initiale et continue des professionnel·le·s à propos de la CAA**.

Les Hautes Ecoles Romandes, Pédagogiques et Sociales, et les universités, seront contactés pour promouvoir la **formation initiale** des logopédistes, ergothérapeute, psychologues, éducateurs·trices et enseignant·e·s spécialisé·e·s. Il sera également question de leur proposer la création d'un CAS à propos de la CAA.

Les associations professionnelles et les lieux de formation impliqués dans la **formation continue**, seront également contactés pour intégrer la CAA dans leurs catalogues de formation.

Le réseau se propose de **diffuser les possibilités de formation en CAA en Suisse Romande**. **INSOS** a déjà élaboré une **liste des formations en présentiel ou non disponibles** en Suisse Romande ([https://www.aktionsplan-un-brk.ch/admin/data/files/hero\\_asset/file\\_fr/14/communication-alternative-et-amelioree-caa-instruments-et-offres.pdf?lm=1623087370](https://www.aktionsplan-un-brk.ch/admin/data/files/hero_asset/file_fr/14/communication-alternative-et-amelioree-caa-instruments-et-offres.pdf?lm=1623087370)).

L'association ISAAC Francophone propose un **catalogue de formation à propos de la CAA**, pour des personnes individuelles (professionnelles ou non) comme pour des institutions, dont la version 2022 vient de sortir ([https://www.isaac-fr.org/nos\\_formations/](https://www.isaac-fr.org/nos_formations/)). Il est proposé différents niveaux de formation allant de formation de base en CAA à la formation spécifique à un outil donné. Ces formations sont destinées à différents publics comme les responsables d'institution, le personnel soignant, les proches aidants, ...

La création d'un module de **e-learning** en collaboration avec les centres de formation a également été abordée.

#### - ***La procédure de certification***

ISAAC Francophone a développé un **projet de certification** qui a été validé par France Compétence (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5529/>). Cette certification est évaluée par un jury, désigné par ISAAC Francophone pour un temps donné et selon des critères définis, qui évalue les connaissances et les compétences des candidats à la certification.

Deux modèles de certification ont été définis. Un premier modèle est destiné aux professionnel·le·s, pas nécessairement spécialistes de la CAA, comme aux aidant·e·s et aux familles en contact avec des personnes en situation de handicap de la communication souhaitant acquérir les connaissances de base en CAA.

Un second modèle concerne les personnes ressource en CAA. Cette certification garantit la capacité des candidat·e·s de mettre en œuvre une approche générale de la CAA, d'**analyser les besoins d'une personne en situation de handicap de la communication** afin de définir son **projet de communication**. Il s'agit également de garantir la capacité de **concevoir des stratégies de communication expressive et réceptive** et d'**implémenter un ou des moyens de CAA adaptés**, de les élaborer et de les personnaliser.

La Commission Romande d'ISAAC Francophone s'est engagé dans la réflexion menée par ISAAC Francophone à propos d'une **procédure de certification Romande en CAA**. Le **déploiement de cette démarche certifiante sur le sol Romand** est également un objectif du réseau Romand.

#### - ***La procédure de qualité***

Les questions de la formation et de la certification vont de pair avec la **question de la qualité**. Il s'agit de recueillir les modèles de procédure de qualité des différents cantons afin de définir des **critères qualité CAA implémentables sur le sol Romand**.

Dans chaque canton, il existe des procédures qualité à destination des institutions. Cependant, ces dernières ne comportent pas ou très peu de critères liés à la communication.

Dans le canton de Vaud par exemple, le CIVESS (Contrôle Interdisciplinaire des Visites en Etablissements Sanitaires et Sociaux (CIVESS) (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/contrôle-interdisciplinaire-des-visites-en-etablissements-sanitaires-et-sociaux-civess/>) propose un contrôle annuel des prestations des associations et des institutions par une haute autorité des établissements. Leur évaluation s'appuie sur une grille d'évaluation et débouche sur des propositions de pistes d'intervention lors de la restitution

Il est essentiel qu'au même titre que les normes d'hygiène, l'accessibilité des locaux aux personnes présentant un handicap moteur, de la qualité des enseignements pédagogiques, les **organisations s'engagent dans des procédures qualité à propos de la CAA**. Cette démarche qualité va de pair avec la certification et l'élaboration d'un concept CAA dans les institutions. Les organisations devraient s'engager à procéder à une **évaluation régulière des pratiques de la CAA** en leur sein.

Le réseau se propose de **définir un standard qualité du déploiement de la CAA** dans les organisations sur le modèle du questionnaire traduit par INSOS. Le réseau s'engagerait également dans la **diffusion d'outils d'évaluation de la qualité existant**, comme le questionnaire qualité traduit par INSOS pour les institutions (<https://insos.ch/assets/Dateien/Criteres-de-qualite-pour-la-CAA-dans-les-institutions.pdf>) élaboré par les réseaux CAA en Suisse Alémanique (UK-Netzwerke) et par l'association de CAA de langue allemande (Gesellschaft für Unterstützte Kommunikation e.V., Regionalgruppe Schweiz).

#### - **La veille scientifique**

Le réseau pourrait s'engager dans une **veille scientifique** en se tenant à jours des publications récentes à propos de la CAA (Revue AAC, ouvrages,...).

Le réseau pourrait également prévoir des **journées d'étude** et des **conférences** à propos de la CAA, à propos de différents thèmes (CAA et littératie, pratiques validées par des approches Evidence-Based,...). Il pourrait également **encourager le développement de publications, de projets de recherche** et de **réseaux académiques** sur le sol Romand, sur le modèle de PART21 pour la Trisomie 21. Pour ces derniers objectifs, la collaboration avec des **laboratoires de recherche (Universités, Hautes Ecoles Pédagogiques et Sociales,...)** et des **fondations** comme la Fondation pour la Recherche pour les personnes avec Handicap (FRH) resterait à développer.

#### - **La sensibilisation de la société civile à propos de la CAA**

Il a été proposé de développer du matériel de sensibilisation de la CAA.

**Une plaquette relative à la CAA à destination des responsables d'institution** pourrait rappeler le lien de la CAA avec la CDPH. Ce document pourrait mentionner le Rapport de la Croix Rouge Française ainsi que d'études montrant l'impact positif de la CAA.

La constitution du réseau pourrait organiser régulièrement une **journée de rencontre ouverte au grand public**. A cette occasion, un **communiqué de presse** pourra être envoyé. Des **événements destinés au grand public** pourraient être organisés, à l'image des événements proposés récemment par la Commission Romande d'ISAAC Francophone, comme la lecture multimodale proposée à la Bibliothèque de la Ville de Fribourg (Memo) à l'occasion de la Nuit du Conte organisé par l'ISJM ou le projet d'installation de tableaux de communication dans les lieux publics financé par le Service de Prévoyance Sociale de l'Etat de Fribourg.

La sensibilisation de la société civile pourrait passer par la recherche d'un **parrainage**. Des **personnes publiques, politiques et autres, seraient susceptibles d'accroître la visibilité du réseau**.

Berne, 31 janvier 2022 | Stéphane Jullien (pour les deux organisations)